

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 9 JUILLET 2020
SOUS LA PRESIDENCE PAR INTERIM DU DOYEN D'AGE**

20-58

OBJET : Election du Président

Membres en exercice	90
Présents titulaires	77
Représentés	12
Absents	1

Votants	89
Abstention	16
Suffrages exprimés	73
Pour	73
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valerie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Emmanuel CHAMPETIER, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téó FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, , Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL

Représentés :

Éric BENSOUSSAN représenté par Céline MARTIN, Eveline BESNARD représentée par Florence CROCHETON, Adrien CAILLEREZ représenté par Sylvain BERRIOS, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Laurent JEANNE, Sylvie CHARDIN représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Pierre CHARDON représenté par Brigitte GAUVAIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Nassim LACHELACHE représenté par Anne KLOPP, Pierre LEBEAU représenté par Céline MARTIN, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Mary France PARRAIN représenté par Catherine PRIMEVERT

Absents :

Christian FAUTRE

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARIS EST MARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5219-2, 3^{ème} alinea, portant sur l'élection du président du conseil de Territoire,

VU la délibération n° 20-58 en date du 9 juillet 2020 installant le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial de ParisEstMarne&Bois,

CONSIDERANT que la doyenne d'âge du Conseil de Territoire invite l'assemblée territoriale à procéder à l'élection du Président du Conseil de Territoire nouvellement installé,

CONSIDERANT qu'il est procédé à l'appel des candidatures,

CONSIDERANT que Monsieur Olivier CAPITANIO est candidat à la présidence du Territoire,

CONSIDERANT que l'élection du Président s'effectue, en application des dispositions de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que chaque Conseiller de Territoire, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

CONSIDERANT qu'à l'issue du vote, le bureau procède au dépouillement et comptabilise,

LE CONSEIL,

ARTICLE 1 :

DECIDE sous la présidence de Madame Jacqueline VISCARDI de procéder à l'élection du Président au scrutin uninominal

CANDIDAT :

Monsieur Olivier CAPITANIO

A OBTENU AU 1^{ER} TOUR DE SCRUTIN:

Nombre de votants : 89
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 89
Bulletins blancs : 19
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 73
Votes pour Monsieur Olivier CAPITANIO : 73

ARTICLE 2 :

PROCLAME Monsieur Olivier CAPITANIO, président du Territoire ParisEstMarne&Bois, et le déclare installé.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur Olivier CAPITANIO, le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200709-DEL20-58-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président par intérim,



Jacqueline VISCARDI

La présente délibération publiée le 17/07/2020
est exécutoire à la date du 17/07/2020
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 17/07/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20200709-DEL20-58-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020